Nations Unies  $S_{\text{RES}/1420 (2002)}$ 



## Conseil de sécurité

Distr. générale 30 juin 2002

## **Résolution 1420 (2002)**

## Adoptée par le Conseil de sécurité à sa 4564e séance, le 30 juin 2002

Le Conseil de sécurité,

Rappelant toutes ses résolutions antérieures relatives aux conflits dans l'ex-Yougoslavie, en particulier ses résolutions 1357 (2001) du 21 juin 2001 et 1418 (2002) du 21 juin 2002,

Agissant en vertu du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies,

- 1. *Décide* que les dispositions de sa résolution 1357 (2001) resteront en vigueur jusqu'au 3 juillet 2002;
  - 2. Décide de demeurer saisi de la question.

02-45044 (F) 300602 300602